
LA
Semaine
DE
Religieuse
MONTREAL

SOMMAIRE

I Quelques notions de droit public ecclésiastique. — II. Rien ne va plus. — III. L'Encyclique "Divinum" de N. S. P. le Pape Léon XIII. — IV. A la jeunesse puisque vous le pouvez, épargnez-vous ce triste souvenir. — V. Ordination générale à la cathédrale. — VI. Deux nouveaux saints Les Bienheureux Antoine-Marie Zaccaria et Pierre Fourier. — VII. Informations. — VIII. Bibliographie. — IX. Aux prières.

QUELQUES NOTIONS**DE DROIT PUBLIC ECCLÉSIASTIQUE**

Rapports de l'Eglise et de l'Etat**VIÈME ARTICLE**

L'ÉGLISE et l'Etat constituent deux pouvoirs distincts ; mais ils marchent côte à côte et souvent se rencontrent sur un territoire commun. D'où, la nécessité de chercher quels sont les rapports qui doivent exister entre ces deux sociétés.

Les solutions qu'on a proposées au difficile problème que nous abordons, peuvent être ramenées à quatre.

La première consiste à faire de l'Eglise une partie, un rouage de l'Etat, un département de l'administration civile. Cette conception est toute payenne ; c'est elle qui concentrait sur la personne des princes de l'antiquité l'empire et le sacerdoce. Le Christianisme était parvenu à l'anéantir en enlevant la religion des mains des Césars pour la remettre entre celles des représentants choisis de Dieu. Malheureusement l'influence des sentiments chrétiens tend à diminuer ; aussi la vieille idée payenne revient à flot, elle fait que dans certains